



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 31 Mars 2022

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **41**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **11**  
Nombre de membres excusés : **3**  
Nombre de membres absents : **6**

**Date de convocation :**  
**25 mars 2022**

**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**

**6-6 AVR. 2022**

**et affichage le :**

**6-6 AVR. 2022**

**7 - Finances Locales**

**7.1 - Décisions budgétaires**

**Objet : Approbation du Budget Général et des Budgets Annexes – Exercice 2022**

L'an 2022, le 31 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 25 mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 25 mars 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE			X : M. Manuel MACHADO		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH					X
Mme Najat LEMERAY				X : Mme Valérie DESQUESNE	
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE					X
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER					X
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
M. Marc GUILLAUMIN			X : Mme Sandrine SAMSON		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS			X : Mme Annick ALLAIN		
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN			X : M. Serge COUASNON		
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			X : M. Marc ANDREU SABATER		
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>41</b>		
<b>Quorum</b>					
En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			21		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b>					
*En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			52		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 16 mars 2022 et du Bureau communautaire réuni le 21 mars 2022, le Conseil Communautaire sera appelé à voter les Budgets pour l'exercice 2022.

a) **Budget annexe "Les Neuvillières"**

Le projet de budget annexe "Les Neuvillières" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	676 412,31 €	
Recettes	<u>676 412,31 €</u>	
		<b>0,00 € Equilibre de la section de fonctionnement</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	1 060 409,20 €	
Recettes	<u>1 060 409,20 €</u>	
		<b>0,00 € Equilibre de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "Les Neuvillières" 2022.**

## VOTE

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

b) **Budget annexe "La Douitée"**

Le projet de budget annexe "La Douitée" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	576,32 €	
Recettes	<u>7 706,27 €</u>	
		<b>7 129,95 € Excédent de la section de fonctionnement</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	14 748,32 €	
Recettes	<u>22 122,68 €</u>	
		<b>7 374,36 € Excédent de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "La Douitée" 2022.**

## VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

c) **Budget annexe "La Papillonnière II"**

Le projet de budget annexe "La Papillonnière II" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	4 010 665,49 €	
Recettes	4 010 665,49 €	
	<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	4 209 519,58 €	
Recettes	4 209 519,58 €	
	<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "La Papillonnière II" 2022.**

## VOTE

Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

d) **Budget annexe "ZI LA PAPIILLONNIERE"**

Le projet de budget annexe "ZI La Papillonnière" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	29 530,00 €	
Recettes	48 317,42 €	
	<b>18 787,42 €</b>	<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
	<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "ZI La Papillonnière" 2022.**

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**e) Budget annexe "ZAM"**

Le projet de budget annexe "ZAM" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	5 238 348,59 €				
Recettes	5 238 348,59 €				
		<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>		

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	4 537 149,00 €				
Recettes	4 537 149,00 €				
		<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>		

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "ZAM" 2022**

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

**f) Budget annexe "Vente de Terrains"**

Le projet de budget annexe "Vente de Terrains" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	218 145,50 €				
Recettes	218 145,50 €				
		<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section de fonctionnement</b>		

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	377 386,39 €				
Recettes	377 386,39 €				
		<b>0,00 €</b>	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>		

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "Vente de Terrains" 2022.**

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

g) Budget annexe "Autres ZAE"

Le projet de budget annexe "Autres ZAE" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

## Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	261 175,06 €	
Recettes	261 175,06 €	
	0,00 €	Equilibre de la section de fonctionnement

## Pour la section d'investissement :

Dépenses	426 341,12 €	
Recettes	426 341,12 €	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "Autres ZAE" 2022.

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

h) Budget annexe "ATELIERS RELAIS"

Le projet de budget annexe "Ateliers Relais" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

## Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	242 149,54 €	
Recettes	520 972,44 €	
	278 822,90 €	Excédent de la section de fonctionnement

## Pour la section d'investissement :

Dépenses	1 354 840,72 €	
Recettes	1 446 375,47 €	
	91 534,75 €	Excédent de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire, d'approuver le Budget Annexe "Ateliers Relais" 2022.

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

i) Budget annexe "Production Eau" - SPIC - M 49

Le projet de budget annexe "Production Eau" de l'exercice 2022 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

## Pour la section d'exploitation :

Dépenses	185 574,00 €	
Recettes	<u>201 707,00 €</u>	
	16 133,00 €	Excédent de la section de d'exploitation

## Pour la section d'investissement :

Dépenses	157 857,00 €	
Recettes	<u>157 857,00 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en exploitation, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "Production Eau" 2022.

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

j) Budget annexe de la "TEOM" (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Le projet de budget annexe de la "TEOM" de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

## Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	4 594 437,03 €	
Recettes	<u>5 915 065,77 €</u>	
	1 320 628,74 €	Excédent de la section de fonctionnement

## Pour la section d'investissement :

Dépenses	1 220 706,70 €	
Recettes	<u>1 671 432,64 €</u>	
	450 725,94 €	Excédent de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "TEOM" 2022.



## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

k) **Budget annexe de la "REOM" (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) - SPIC M4**

Le projet de budget annexe de la "REOM" de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

**Pour la section d'exploitation :**

Dépenses	671 024,14 €	
Recettes	671 024,14 €	
	0,00 €	<b>Equilibre de la section d'exploitation</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	47 266,33 €	
Recettes	101 378,76 €	
	54 112,43 €	<b>Excédent de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en exploitation, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Annexe "REOM" 2022.**

## VOTE

## Vote ordinaire à main levée :

Pour :	52	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

l) **Budget Principal**

Le projet de budget principal de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

**Pour la section de fonctionnement :**

Dépenses	15 230 340,72 €	
Recettes	22 102 325,81 €	
	6 871 985,09 €	<b>Excédent de la section de fonctionnement</b>

**Pour la section d'investissement :**

Dépenses	4 102 949,41 €	
Recettes	4 165 235,19 €	
	62 285,78 €	<b>Equilibre de la section d'investissement</b>

**Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Principal 2022.**

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	51	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

